

ABONNEMENT

SAUMUR :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 31 JUILLET

L'EMPRUNT

Ce ne sera certainement pas la faute du *Siècle* si le gouvernement n'émet pas prochainement un nouvel emprunt. Ce journal poursuit en ce sens une campagne énergique. Il déclare aujourd'hui cet emprunt indispensable pour assurer la défense du pays.

« Les députés, écrit le *Siècle*, voudraient bien ne pas emprunter, pas surélever les impôts, laisser s'accumuler des embarras que la prochaine législature liquiderait, et se présenter aux scrutins de 1889 sans s'exposer à la moindre critique des électeurs. Mais l'irrésistible force de choses contraint les ministres, même les plus déterminés aux concessions, à se souvenir des responsabilités qu'ils incombent, à se rappeler que les réticences et les affirmations du maréchal Le Boeuf nous ont perdus en 1870, et à réclamer pour la défense du pays le minimum de ressources nécessaires.

« Un grand Etat isolé et menacé tel que la France, doit avoir le courage d'accepter les sacrifices indispensables à sa sécurité ; et la commission du budget, comme le gouvernement, ont le devoir de demander soit au crédit, soit aux contribuables, les ressources qui leur paraissent exigées pour le bon fonctionnement des services. Un compromis entre les ministres et les Chambres pour éluder les difficultés et reculer devant la divulgation franche, complète absolue des besoins nationaux, serait un crime contre le patriotisme. »

Que le *Siècle* ait ou non raison, quant au fond, il y a une chose certaine, c'est que la République a mis un tel désordre dans les finances qu'on n'en peut sortir qu'en demandant, soit directement, soit indirectement, de nouveaux subsides aux contribuables.

La grève des terrassiers

Dimanche, il n'y a pas eu de réunion, mais le nombre des grévistes devient de plus en plus considérable et les inscriptions au syndicat, qui est en permanence, s'élèvent maintenant au chiffre de neuf mille.

Au comité de la Bourse du travail, on s'est ému des scènes qui s'étaient passées samedi dans la soirée.

Plusieurs membres du syndicat ont fait envoyer des secours aux ouvriers blessés.

D'autre part, les sergents de ville Muenier, Simonin et Jacques ont été assez grièvement atteints.

Les démolisseurs, au nombre de six cents, vont également se mettre en grève.

Place d'Italie, tous les travaux sont abandonnés et les terrassiers qui travaillaient encore au Champ-de-Mars délaissent à l'heure actuelle les chantiers de l'Exposition.

Les patrons continuent à accepter les tarifs de la ville.

Trois nouveaux entrepreneurs se sont rendus à la Bourse du travail et ont accepté les conditions des ouvriers.

Cependant, il paraît qu'un nombre considérable de patrons refusent toujours d'adhérer aux prétentions des ouvriers et s'organisent en syndicat.

Presque tous les groupes corporatifs s'agitent et protestent contre les arrestations opérées par la police :

« Le Comité central électoral socialiste du quinzième arrondissement proteste contre le vote inqualifiable du Conseil municipal de Paris, condamnant les grévistes à mourir de faim et défendant l'œuvre ignoble de la police et des entrepreneurs.

« Proteste en particulier contre les votes des sieurs Bassinet et Delhomme qui, au mépris de leurs engagements, n'ont pas hésité à voter en faveur de la police contre les ouvriers.

« Le Comité espère que les électeurs de Necker se souviendront de la conduite inique de leur conseiller, qui se disait socia-

liste et qui n'est en réalité qu'un réactionnaire. »

(Ici les signatures du président et du secrétaire du Comité.)

« Les serruriers membres du groupe libre de Paris, 1^{re} section, dans leur réunion mensuelle du 29 juillet 1888, tenue salle Jambon, envoient aux citoyens grévistes terrassiers-puisatiers-mineurs leurs plus sincères encouragements et les engagent à persister dans leurs justes revendications et de toute leur énergie,

« Bravant énergiquement les actes de la préfecture exécutés sur les ordres du ministre de l'intérieur.

« Envioient aux grévistes le montant d'une collecte (41 francs) faite dans la réunion et regrettent de ne pas pouvoir faire plus pour le moment. »

(Ici les signatures.)

A la dernière heure on annonce que le syndicat des ouvriers démolisseurs adhère à la grève.

Hier soir, à 8 heures, a eu lieu salle Lévis un grand meeting pour les grévistes.

ÉLECTIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL

Voici le résultat des élections de conseillers généraux qui ont eu lieu dimanche 29 juillet :

VAUCLUSE (canton d'Orange). — M. Monier-Vinard, conservateur, est élu par 4,328 voix contre M. Laugier, républicain, qui n'en a obtenu que 4,194.

ILLE-ET-VILAINE (canton de Châteauneuf). — M. Guibert, conservateur, est élu par 4,448 voix. Son concurrent républicain, M. Gautreau, n'en a que 550.

CÔTE-D'OR (Dijon-Nord). — M. Dantel, radical, élu par 4,630 voix. M. Toussaint, conservateur, en a 4,502.

SEINE (canton de Neuilly). — M. Allaire, révisionniste, est élu par 5,446 voix, contre M. Lefoullon, radical, qui a 4,342 voix.

INFORMATIONS

En Italie, les crispinades continuent à l'occasion de l'affaire de Massouah.

Voici en quel état se trouve la procédure de l'incident de Massouah :

Le général Menabrea, ambassadeur d'Italie, a remis samedi à M. Goblet, à l'issue du conseil des ministres, deux notes de son gouvernement relatives, l'une à la souveraineté de l'Italie sur Massouah, l'autre à la question connexe des Capitulations.

La première de ces notes est une circulaire imprimée adressée à toutes les puissances.

L'Italie soutient, assure-t-on, cette thèse que ses droits sur Massouah ne peuvent faire doute, et que sa souveraineté sur ce port est régulièrement établie.

Néanmoins, et pour écarter toute contestation, elle invite toute les puissances à considérer cette circulaire comme tenant lieu de notification officielle de prise de possession, notification prescrite par les conventions internationales.

C'est donc maintenant que pourront s'ouvrir utilement les pourparlers au sujet du maintien ou de l'abrogation du régime des Capitulations à Massouah.

LES 40 MILLIONS

Pour essayer d'expliquer l'erreur de 40 millions commise par M. le ministre des finances, la direction de la comptabilité a rédigé une note qui confond un crédit non employé avec une ressource disponible et rejette sur une confusion de dates une confusion de crédits.

Il paraît que la chose est peu claire, car chaque journal républicain fournit des explications différentes. La *Justice* s'irrite de ce qu'on relève une « méprise d'écritures » de 40 millions. Au conseil des ministres, cependant, M. Floquet a vivement pris à partie M. Peytral qui prétendait, ayant lu ses calculs au conseil des ministres, pouvoir abriter sa responsabilité derrière celle

43 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

CHAPITRE XIII

Maître Ducorail

(Suite)

Le notaire ne comprenait plus, il croyait rêver en entendant parler à la fois de son petit clerc et de Louis Duparc, de sa vieille amie trouvée morte par eux mêmes avec lesquels il l'avait laissée et qui ne devaient pas la quitter, et il se prenait à douter de l'affreuse nouvelle.

— Voyons, mère Beluin, que me contez-vous là ? Ce serait affreux si c'était vrai, mais ce n'est pas possible. J'avais moi-même laissé M^{lle} Rosa avec son futur neveu et les témoins...

— Sans doute, monsieur, mais vous savez bien que chacun s'est ensouré comme il a pu. En tous cas, ce que je puis vous dire, c'est que j'ai assisté moi-même à l'enterrement de M^{lle} Marival et qu'il y avait là, derrière le cercueil, M. Lheureux que je connais bien et qui pleurait à chaudes larmes.

Et comme le notaire restait pensif, l'esprit plein d'angoisse, la vieille reprit :

— Ah ! monsieur Ducorail, c'est un grand

malheur pour les pauvres de la paroisse !

En parlant ainsi, la mère Beluin se remit à balayer et le notaire vit bien qu'il n'en tirerait pas un mot de plus : il revint donc à son étude, mais en route il eut la confirmation de la triste nouvelle. Une autre personne, qui s'était réfugiée à Brain-sur-Allonnes, avait aussi vu M. Lheureux et la tombe même de M^{lle} Marival.

Le doute n'était plus possible et M^{re} Ducorail eut peine à retenir ses larmes, car, depuis près d'un demi-siècle, il connaissait, estimait et aimait la vieille demoiselle qui lui confiait souvent tous les secrets de son cœur.

Et, en remuant les souvenirs du passé, le notaire revint à la scène du 4 juin 1856, au mariage projeté, à cette généreuse donation...

La donation ! le contrat de mariage !

A cette pensée, M^{re} Ducorail eut un frisson. Quel bonheur que cet acte ait été signé et paraphé quelques heures avant la mort de M^{lle} Rosa Marival ! Pourvu que l'eau n'ait pas atteint et détruit l'encre fraîche !

Et, par prudence, le notaire voulut revoir cet acte ; il pressa le pas, rentra dans son étude, courut au carton vert dans lequel il se rappelait avoir mis le contrat de mariage, ouvrit ce carton, jeta les yeux à l'intérieur et poussa un cri.

L'acte avait disparu !

M^{re} Ducorail, qui était monté sur une chaise

pour atteindre ce carton, faillit tomber et dut se retenir aux casiers de bois qui soutenaient les cartons. Une sueur froide courut sur tout son corps et il fut quelques minutes avant de se remettre.

Puis, il sourit lui-même de sa frayeur.

— Allons donc, murmura-t-il, suis-je assez sot de m'émeuvr ainsi pour la moindre chose ! L'acte est là, évidemment, puisque je l'y ai mis.

Le notaire, alors, tira le carton entier, s'approcha de son bureau et parcourut les diverses pièces qui y étaient rassemblées.

Le contrat de mariage n'était point avec elles.

Alors, la frayeur saisit tout à fait le tabellion. Il se prit le front à deux mains, reconstruisit, par la pensée, la scène du 4 juin, son arrivée, celle de Raimbault, le mouvement qu'il avait dû faire pour mettre l'acte dans le carton, la vaine colère du jeune homme, l'entrée du Furet, la rupture de la levée et la sortie de l'étude... Tous ces faits revinrent à son esprit comme s'ils s'étaient passés quelques minutes auparavant ; il releva la tête, revint à la place qu'il occupait le 4 juin, au matin, quand il s'entretenait avec le jeune homme, puis, mettant le pied sur uné chaise et étendant la main :

— C'est pourtant bien ainsi que nous étions, dit-il, et c'est bien là que j'avais mis cet acte.

Et, de nouveau, maître Ducorail, au comble de l'inquiétude, fouilla le carton, les cartons voisins

et son bureau, releva tous les papiers épars, ouvrit tous ses tiroirs, tous ses placards, tous ses dossiers, revint à la chambre des clercs, à son bureau particulier, tourna et retourna ses minutes et ses expéditions, mais rien, absolument rien ne rappelait l'acte perdu.

Pendant huit ou dix jours, le notaire des Sablons n'eut pas d'autre préoccupation : retrouver le contrat de mariage de Louis Duparc était son unique pensée.

Il était à ce sujet inquiet de l'avenir et ses inquiétudes n'étaient que trop fondées.

Un matin qu'il ouvrait, pour la centième fois, le carton vert, il n'entendit pas la porte de l'étude s'ouvrir et un jeune homme de haute et forte taille s'avancer vers lui.

Le jeune homme s'arrêta un instant, comme surpris du silence du notaire ; il parut comprendre le motif de ses recherches, sourit légèrement d'un mauvais sourire, puis, élevant tout à coup la voix :

— Maître Ducorail ! cria-t-il.

Le notaire eut un soubresaut. Cette voix retentissait si souvent dans ses souvenirs ! Il se retourna vivement.

Devant lui, à trois pas, vêtu de noir, l'air grave et triste, le visage composé pour la circonstance, se tenait Raimbault Marival.

L'émotion du notaire n'échappa point à ce dernier.

de ses collègues. Ceux-ci sont bien coupables d'avoir approuvé sans contrôle, mais M. Peytral, lui, est responsable du faux calcul qu'il a soumis à l'approbation distraite et incompétente du cabinet. On prétend que tout cela pourrait amener la démission du ministre des finances, mais nous croyons que ce bruit mérite confirmation, car M. Fléquet, comme nous l'avons dit, redoute d'ouvrir la porte aux compétitions ministérielles.

Les lettres adressées de Mulhouse établissent ce fait que la situation est vraiment désastreuse, dans la grande ville alsacienne; soixante-quatre fabriques et établissements industriels sont gravement atteints par la mesure relative aux passeports. On redoute un chômage inévitable à bref délai, qui mettra sur le pavé trente mille ouvriers.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Les Allemands ont actuellement, réparties dans divers parcs des frontières de France et de Russie, des centaines de kilomètres de voies portatives de soixante centimètres d'écartement, en barres de 2 m. 40 de longueur, amebulées par traverses et s'ajustant d'un bout à bout sans éclisses ni boulons.

Ces voies sont réparties dans les plus grandes usines métallurgiques d'Allemagne (Krupp, Rott Erd, à Aix-la-Chapelle; Bochum, Phoenix-Union, à Dortmund).

Elles sont mises en parc et toutes les instructions sont données pour qu'elles puissent être expédiées dans des directions arrêtées d'avance.

Le matériel roulant qui doit circuler sur toutes ces voies est aussi préparé.

De plus, l'Allemagne a fait préparer un grand nombre de ponts démontables en fer. L'un d'eux a 150 mètres de portée, sans piliers.

Une expérience très curieuse a été faite dernièrement dans les environs de Schoenberg.

Un pont, construit d'après un système inventé par un officier du régiment de chemins de fer, appuyé sur un pilier en bois placé au milieu et sur lequel les cordes de fil de fer viennent s'attacher, a été jeté sur une rivière avec un plein succès.

Ce pont est destiné aux eaux rapides et doit permettre à un train de chemin de fer de les traverser.

BISMARCK ET CRISPI

On télégraphie de Rome à la Justice :

« La grande nouvelle du jour est le refroidissement marqué entre le chancelier de fer et M. Crispi. Ce dernier (déjà peu satisfait que l'entrevue de Péterhoffait eu lieu sans l'assentiment des puissances alliées) est furieux des attaques du Nord qui coïncident justement avec le rapprochement des cabinets de Berlin et de Pétersbourg. Aussi M. Crispi, qui avait résolu de faire le mois pro-

chain une nouvelle visite à M. de Bismarck, fait-il annoncer par ses journaux qu'il renonce à aller à Carlsbad et qu'il ne quittera pas le territoire italien. Mais qu'est-ce qu'une parole de M. Crispi? Autant en emporte le vent. On peut donc considérer que l'entrevue projetée aura lieu, car le ministre italien est trop fier d'être protégé par le chancelier allemand. »

NOUVELLES MILITAIRES

Le ministre de la guerre vient de décider qu'un certain nombre d'officiers d'état-major et d'officiers de l'Ecole supérieure de guerre feront, le mois prochain, le long des frontières, des études de topographie militaire sous la conduite d'un membre du conseil supérieur de la guerre.

Des voyages du même genre ont lieu chaque année en Allemagne sous la direction d'un général.

UNE ÉPIDÉMIE

Il règne en ce moment une épidémie sur les chevaux des régiments de cavalerie allemands de l'Alsace Lorraine. Tous ces régiments sont à pied, la maladie en question rendant la cavalerie absolument impropre au service. On calcule qu'il y a en moyenne jusqu'à cent chevaux non disponibles par escadron.

Comme conséquence de cet état de choses, les grandes manœuvres dans l'Est sont décommandées.

Les officiers de cavalerie en sont réduits à faire des manœuvres d'infanterie.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Nous donnerons demain le compte rendu de la distribution des prix faite hier aux élèves de l'Institution Saint-Louis.

Disons dès aujourd'hui qu'au cours de la lecture du palmarès, une dépêche est arrivée annonçant que M. Abraham avait passé avec succès, devant la faculté de Poitiers, ses examens pour la première partie du baccalauréat ès-lettres.

MAIRIE DE SAUMUR. — ÉTAT CIVIL

AVIS

Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens, que le bureau de l'État civil sera ouvert les dimanches et fêtes, pour les déclarations de Décès, de midi à 2 heures.

Le Maire, J. COMBIER.

FÊTES DE SAUMUR

11, 12, 13, 14 et 15 août 1888

Samedi 11 août. — A 9 heures du soir, Retraite aux flambeaux par la compagnie de Pompiers et la Musique municipale. Départ

de la retraite au bureau d'octroi de la route de Rouen et traversée de la ville.

Dimanche 12 août (première journée de courses). — A 8 heures 1/2, Concert dans le Square du théâtre par la Musique municipale.

Lundi 13 août (jour du grand Carrousel de l'Ecole de cavalerie). — Le soir, Illumination du Square; Concert.

Mardi 14 août (deuxième journée de courses). — A 9 heures du soir, Feu d'artifice tiré sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Mercredi 15 août (ancienne fête patronale de la ville de Saumur). — Tir aux pigeons.

Il est probable que la musique d'infanterie qui prêtera son concours au carrousel, le lundi 13 août, se fera entendre le soir en un concert.

Pendant ces fêtes, une troupe de Paris doit donner quelques représentations théâtrales.

PÉTITION des cultivateurs de chanvre

La pétition suivante, communiquée par M. Hubault, Aristide, maire de Saint-Mathurin, à cent maires des communes riveraines de la vallée où se cultive le chanvre, se couvre de signatures.

Nous avons lu des lettres de notre député, M. de Soland, qui s'occupe activement de défendre, auprès des ministres et des commissions parlementaires, les intérêts de nos cultivateurs. Nous insérons cette pétition, en avertissant les personnes qui désireront en avoir des exemplaires, qu'elles peuvent s'adresser à M. Hubault, Aristide, maire de Saint-Mathurin (Maine-et-Loire).

A Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

« Messieurs les Députés,

« Confiants dans votre sollicitude pour les intérêts agricoles, les soussignés, cultivateurs, habitants de la commune de... ont l'honneur de vous exposer leur situation.

« La culture du chanvre, la principale et presque la seule ressource de la contrée, est ruinée par la concurrence des textiles étrangers; il n'y a plus moyen d'y gagner sa vie. Les produits du dehors envahissent les manufactures et finissent, comme il est arrivé cette année, par ne plus laisser d'écoulement, à un prix quelconque, à ceux du pays.

« Soucieux de tout ce qui intéresse, au moindre degré, l'industrie et la prospérité nationales, vous voudrez porter remède à cet état de choses.

« Aussi les soussignés vous prient instamment de frapper les chanvres et autres textiles étrangers à leur entrée en France, d'un droit de dix francs au moins par 100 kilogrammes. Ils vous prient, en outre, de décider que le gouvernement de la République n'emploiera désormais, pour les besoins de l'Etat et spécialement pour la confection des cordages destinés à la marine militaire et à

l'armée, que des chanvres français, qui, d'ailleurs, sont reconnus les meilleurs du monde. Enfin, lorsque vous mettez la question à l'étude, ils vous prient de vouloir bien décider aussi que des délégués, nommés régulièrement par les cultivateurs de chanvre eux-mêmes, seront entendus d'abord isolément, ensuite contradictoirement avec les filateurs, les tisseurs et les cordiers, c'est-à-dire avec les représentants des industries qui travaillent le chanvre.

« Dans l'espoir d'une prompte et favorable solution, les soussignés ont l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

« Messieurs les Députés,

« Vos très humbles et très obéissants serviteurs. »

Nous ne saurions trop engager les populations de la vallée, des cantons nord-ouest et nord-est de Saumur, à transcrire le texte de cette pétition et de la faire circuler pour qu'elle reçoive la signature de tous les intéressés.

Dans sa séance de samedi dernier, le Conseil municipal d'Angers a eu à se prononcer sur la question du fameux chemin de fer sur les boulevards qui depuis longtemps occupait la presse et le public. Le projet des ingénieurs a été rejeté à une immense majorité, aux applaudissements de nombreux spectateurs qui étaient venus pour connaître le dénouement de cette question et rapporter à leurs familles cette bonne nouvelle.

Tant mieux, les promeneurs n'auront point à craindre d'être écrasés sur les boulevards, et les hôtels de ces quartiers ne seront point rendus inhabitables par la fumée des locomotives.

Espérons qu'à Saumur nous obtiendrons le même résultat, et que, comme nos confrères d'Angers, nous pourrons porter à la population cette bonne nouvelle: la ville est sauvée.

UNE MILLIÈME REPRÉSENTATION

La représentation d'hier soir, comprenant l'Aveu et Mademoiselle de la Seiglière, était la millièème donnée sur le théâtre actuel de Saumur depuis son ouverture, le 5 avril 1866.

A ce propos, nous pouvons dire que cette millièème représentation n'a pas eu la chance de beaucoup de ses devancières. Il y avait à peine demi salle, et c'est regrettable, car le public appréciateur a perdu une bonne soirée.

M. Marquet, de l'Odéon, le créateur du rôle du général de Roca dans l'Aveu, n'est certes pas le premier venu, et la grande tragédienne, en choisissant cet artiste, savait fort bien ce qu'elle faisait. M. Marquet a interprété ce beau rôle avec le même talent et la même vérité poignante des premiers jours.

M^{lle} Révil est une excellente comtesse de Roca; elle est mieux dans ce rôle que dans celui d'Hélène de la Seiglière, où sa taille par trop... sarabberhardine n'est pas celle d'une fille du riche pays poitevin.

M. Degeorge, de l'Odéon, est un Bernard Stamply des mieux doués: sa voix grave et son air martial donnent à ce personnage un cachet de vérité remarquable.

Quant à M. Marquet (Destournelles), les ovations qu'il a reçues lui ont prouvé qu'on savait apprécier son talent sous toutes ses formes.

La figure ingrate de la baronne de Vauvert trouve dans M^{me} Marie Samary, de l'Odéon, l'expression exacte qui convient en cette circonstance, lorsque l'égoïste baronne dispute à Destournelles la position de son fils.

Malheureusement, comme nous le disions en commençant, le public n'avait pas répondu à l'appel de ces sympathiques artistes; il faut espérer qu'ils trouveront ce soir à Angers une bonne salle et recolleront de nombreux braves.

LA GYMNASTIQUE

Par décret du 27 juillet, M. Féry d'Éclande est nommé inspecteur général de l'enseignement de la gymnastique et des exercices militaires dans les établissements de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire.

ANGERS. — La fête des menuisiers. — La corporation des patrons et ouvriers menuisiers d'Angers a célébré, dimanche, la Sainte

— Je vous dérappe, sans doute? murmura-t-il. Confondu par tant d'audace, le notaire des Sablons fut quelques secondes à se remettre; puis, dominant son émotion par un effort vigoureux de sa volonté, il descendit, fronça les sourcils, et d'une voix sévère :

— Comment, monsieur, c'est vous, après la scène du 4 juin, qui osez !...

Raimbault s'inclina avec une confusion préparée d'avance.

— Oh! mon cher maître, murmura-t-il, ne parlons plus de cela, je vous en prie; j'ai eu tort, j'étais hors de moi; plaignez-moi plutôt et excusez-moi.

Le notaire, trompé par ces apparences d'humilité et de repentir, s'adoucit subitement.

— Vous plaindre, dit-il, et de quoi ?

— Hélas! murmura Raimbault en s'asseyant, comme pour prendre possession de l'étude et en portant hypocritement la main à ses yeux, hélas! je suis frappé dans toutes mes affections.

— Que voulez-vous dire ?

— Les nouvelles que je vous apporte vous affligeront comme moi, monsieur Ducorail, car vous aimez, vous aussi, les personnes que je pleure !

— Les personnes?... Hâtez-vous, monsieur. De qui voulez-vous parler ?

— Je veux parler, reprit gravement Raimbault,

de ma pauvre tante, M^{lle} Rosa Marinval, et de ma sœur Charlotte...

— Charlotte! quoi! elle aussi! s'écria le notaire en poussant un cri. Je savais déjà que ma vieille amie s'était noyée dans des circonstances que j'ignore encore, mais j'ignorais que votre sœur ait été, elle aussi, victime du fléau!

— Je n'ai pas encore, reprit Raimbault, la certitude de la mort de ma sœur, mais tout me fait craindre qu'elle ait eu le sort de ma tante, car on est sans nouvelles d'elle depuis le 4 juin et je sais qu'on l'a cherchée partout! Ah! monsieur Ducorail, vous qui êtes bon, ayez pitié de moi et aidez-moi, car, désormais, me voici seul au monde!

L'accent de sincérité du jeune homme abusa et toucha le notaire.

— Ce n'est pas tout, reprit Raimbault. Louis Duparc, qui devait épouser ma sœur, est mort aux ardoisières de Trélezé, et l'un de ses futurs témoins, M. Beaudrillard, ainsi que votre ancien petit clerc, le Furet, ont été engloutis dans les Grands-Carreaux.

A mesure que Raimbault parlait, le notaire se sentait pâlir et chanceler. Il ne put que murmurer quelques mots sans suite qui témoignaient de sa stupéfaction :

— Louis Duparc!... Le Furet!... Les ardoisières!

— Oui, mon cher maître, ils sont tous morts,

engloutis par les flots.

Le notaire fit un effort pour retrouver toute sa présence d'esprit.

— Mais que faisiez-vous aux ardoisières Louis Duparc, Charlot et M. Beaudrillard? s'écria-t-il.

— Je l'ignore. On dit qu'ils fuyaient sur une barque.

— Fuir! Comment? en allant au-devant de la mort?

— C'est du moins ce qu'on m'a rapporté.

— Mais de qui tenez-vous tous ces détails?

— Des personnes mêmes qui se trouvaient sur les lieux au moment de la catastrophe.

Le notaire passa la main sur son front en sueur. Il avait peine à croire à tant de malheurs.

Raimbault attendit un instant, en silence, pour permettre à maître Ducorail de se remettre, puis il reprit de sa voix la plus douce :

— Vous comprenez, mon cher maître, qu'au milieu de circonstances si cruelles, j'ai besoin de toutes vos lumières pour me guider.

— Oh! mes lumières, reprit le notaire, il n'y faut pas trop compter en ce moment. Je suis atterré et j'espère encore que vous vous trompez et que tous ces amis reviendront parmi nous... mais enfin, le devoir passe avant tout. Vous êtes chez moi, vous venez me demander conseil, parlez, je m'efforcerais de vous répondre.

(A suivre.)

Année, sa fête patronale, à l'église de la Trinité. Reprenant les anciens et bons usages, elle a fait, le matin, célébrer une messe qui a été dite par M. l'abbé Cherbonnier, premier vicaire. Le R. P. Pouplard, après l'Évangile, a adressé à l'assistance une allocution vibrante, et une quête a été faite par deux dames au profit de la caisse corporative. Après la messe, le pain bénit a été distribué aux membres de l'Association.

Le soir, tous se sont réunis dans un banquet vraiment fraternel qui a été très gai, et l'on s'est quitté en se promettant bien de se retrouver plus nombreux l'année prochaine.

Ces fêtes sont d'un excellent exemple et, en se multipliant, préparent certainement la pacification sociale.

Le 42^e régiment de cuirassiers quittera Angers cette semaine.

Les 1^{er} et 2^e escadrons partiront demain mercredi; les 3^e et 4^e jeudi, et le 5^e vendredi.

Les quatre premiers escadrons, qui vont à Lunéville, auront 27 jours de route, dont 22 jours de marche et 5 de repos. Ils iront par Seiches, Baugé, Château-la-Vallière, Neuillé-Pont-Pierre, Blois, La Motte-Bouvron, Gien, Arc-en-Barrois, Chaumont. Le 5^e escadron se rendra à Troyes.

Nous lisons dans l'Union de l'Ouest :

M. Homet, étudiant en droit, a comparu vendredi devant le tribunal correctionnel d'Angers, sous la prévention de « bris d'objets servant à la décoration publique. » Ce jeune homme avait arraché quelques drapeaux à la grille de l'évêché, dans la soirée du 4 juillet.

Après avoir entendu l'habile plaidoirie de M. Affichard, et le réquisitoire de M. le substitut Laugée, le tribunal, présidé par M. Piella, en l'absence de M. Unal, a condamné M. Homet à un mois de prison et 100 fr. d'amende.

Il a été fait appel immédiatement de cette condamnation féroce, qui ressemble plutôt à un acte de représailles qu'à une peine équitablement mesurée sur l'importance du délit. Ce n'est pas de la justice; c'est de l'acharnement dans la répression. *Summa injuria.*

SEGRÉ. — Accident au chemin de fer. — Samedi matin, vers 8 heures, un affreux accident a ensanglanté la gare de Segré.

Un jeune homme de 24 ans, nommé Ridard, attaché au service de la voie, était monté sur le marche-pied d'un train qui allait partir.

Tout à coup, au moment où la locomotive se mettait en mouvement, Ridard se laissa tomber sur le rail. On se précipita immédiatement à son secours. Mais quand on le retira il avait une jambe coupée et l'autre broyée.

Transporté dans une des salles de la gare, il reçut aussitôt les soins que comportait son état, mais tout espoir de le sauver était superflu. Il a expiré dimanche soir à 4 heures, au milieu d'atroces souffrances.

TOURS. — Assassinat et suicide. — Le sieur X..., âgé de soixante-deux ans, a tué sa femme à coups de hache.

Le meurtrier s'est ensuite fait justice en se pendant dans son grenier.

Accident mortel. — Le sieur Bonnin, chaudronnier à l'usine à gaz, a eu la tête broyée par un couvercle de métal. La mort a été presque instantanée.

LA FERTÉ-BERNARD. — Accident à la gare. — La semaine dernière, M. Blondeau, facteur-chef à la gare de La Ferté-Bernard, est tombé sous l'une des voitures qu'il faisait manœuvrer.

Le molet, une partie du bras et quatre doigts de la main ont été presque complètement enlevés.

L'état du blessé était désespéré.

UNE CAVALCADE A MAMERS

On écrit de Mamers (Sarthe) : « Dimanche prochain 5 août aura lieu à Mamers une grande fête, organisée par les commerçants de la localité avec le concours du 145^e régiment d'infanterie et de la municipalité de Mamers, au profit des pauvres de la ville. »

À trois heures: cavalcade représentant

un passage de Henri IV à Mamers vers 1595; composée de deux parties: l'une où sont groupés tous les costumes historiques de l'époque pour la ville de Mamers, capitale du Soissonis et siège royal créé par Henri IV en 1595; dans la seconde partie, des chars nombreux représentent l'industrie, l'horticulture et l'agriculture. Plus de trois cents personnes prendront part à ce défilé qui aura au moins quatre cents mètres de longueur.

Le soir, après le feu d'artifice, une retraite donnée par la musique municipale avec escorte à cheval et costumée terminera la fête avec les illuminations générales. Tous les habitants rivalisent de zèle et d'entrain pour les décorations de leurs maisons et des rues. La nouveauté d'une pareille fête dans la région attirera certainement un grand concours de population, qui assurera le succès de la fête, juste récompense des efforts et des sacrifices faits par tous les organisateurs.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Bains de mer de l'Océan. — Billets d'aller et retour à prix réduits, valables pendant 33 jours.

Pendant la saison des bains de mer, du 1^{er} mai au 31 octobre, il est délivré des billets aller et retour de toutes classes, par toutes les gares du réseau, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-André-des-Eaux, — Pornichet, — Escoublac-la-Baule, — le Pouliguen, — Batz, — Le Croisic, — Guérande, — Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas de Ruiz), — Ploharne-Carnac, — Saint-Pierre-Quiberon, — Quiberon, — Lorient (Port-Louis, Larmor), — Concarneau, — Quimper (Benodet, Fouesnant, B.-g-Meil), — Douarnenez, — Chateaulin (Pentrey, Crozon-Morgat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau situées dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 sur les prix des tarifs généraux.

La durée de validité de ces billets (33 jours), peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation devra être faite et le supplément payé avant l'expiration de la durée de validité primitive ou prolongée. Ces formalités pourront être remplies, soit à la gare du départ, soit à la gare destinataire.

Exceptionnellement, le voyageur porteur d'un billet délivré pour les stations au-delà d'Auray, vers Landerneau, Quiberon, Concarneau et Douarnenez, aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet: Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosperdan et Quimper.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des stations balnéaires comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Délivrance des billets: à la gare du chemin de fer d'Orléans, quai d'Austerlitz; au bureau, 8, rue de Londres, ainsi qu'à tous les autres bureaux, succursales, gares et stations de la Compagnie d'Orléans.

En province, les billets doivent être demandés au chef de gare quatre jours avant celui du départ.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions en Auvergne et dans le Limousin, permettant de visiter Le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nérès et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares de parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 juin au 30 septembre des billets d'excursion en Auvergne et dans le Limousin, valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

	1 ^{re} classe	2 ^e classe
Paris	108 fr.	81 fr.
Nantes	125	96
Angers	116	87
Le Mans	114	85
Tours	100	75
Blois	95	71
Orléans	95	71

ITINÉRAIRE

1^o Le parcours entre le point de départ et Vierzon, et vice versa ;
2^o Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nérès (Bains de Nérès) Evaux (Bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (Bains de Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et Saint-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaire ou d'excursion empruntant le réseau ou inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et de 2^e classe, avec réduction de 25 0/0 sur le prix ordinaire des places.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points

du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Nérès à Nérès, — de la gare à la localité d'Evau et de Laqueuille au Mont-Dore et à La Bourboule.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand, billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 valables pendant 3 jours.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Saison thermale de 1888

Pendant la saison thermale, du 15 juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivrera, à toutes les gares de son réseau : 1^o pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule; 2^o pour la station de Royat, des billets aller et retour réduits de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général par l'itinéraire effectivement suivi.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins des dites stations, donne droit, au porteur, à un arrêt en cours de route à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 40 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité primitive du billet.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 30 juillet.

Le marché de nos rentes est calme sans faiblesse: le 3 0/0 cote 83 75; le 4 1/2 0/0, 106.87. L'action non estampillée du Crédit Foncier est à 1,420 et l'action estampillée à 1,342. Les obligations foncières et communales gardent une bonne tenue. Ces valeurs sont recherchées par l'épargne qui voit en elles un placement de tout repos et l'espoir d'un gros lot à encaisser.

Les Bons à lots Algériens dont le produit est destiné à venir en aide aux victimes de l'invasion des sauterelles en Algérie, sont la reproduction de ceux qui ont été émis avec tant de succès au mois de décembre dernier et qui valent de 125 à 130 fr. depuis l'émission. Ils sont remboursables à 200 fr. ou avec des lots variant de 1,000 à 100,000 fr. La période d'amortissement est de 75 ans.

La Société Générale reste ferme à 455. Les Dépôts et Comptes Courants s'inscrivent à 602.50.

La Banque d'Escompte se tient à 475. L'obligation de la Société des Immeubles de France est à 387. Il y a lieu de s'étonner de la voir encore à ce cours quand l'obligation similaire de la Banque Hypothécaire a touché le cours de 500 fr.

La Banque de Paris et des Pays-Bas émet le 10 août prochain 112,000 obligations hypothécaires de 500 fr. des Chemins de fer Argentins, au prix de 452.50 (net 450 fr.). Ces obligations rapportant 25 fr. d'intérêt annuel (février-août) sont remboursables à 500 fr. en 35 ans. Le placement ressort à 5 55 0/0 sans compter la prime de remboursement et à 5.75 0/0 en la comptant.

L'action de Panama clôture à 291. Depuis le 27 juillet, 1,7779 obligations 3 0/0 nouvelles, numéros 86,237 à 68,015 de la Société Générale des Chemins de fer Economiques, sont admises aux négociations de la Bourse au comptant.

Les Métaux finissent à 800. La Compagnie Transatlantique termine à 527.50. Les actions et obligations de nos chemins de fer sont fermes.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 28 juillet :

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Pages de la vie, par Paul Hervieu. — Nos gravures: Le voyage du Président de la République en Dauphiné; Visite du président Carnot à Saint-Cyr; La reine de Serbie; La statue d'Etienne Marcel. — Le 14 juillet à Marseille. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Echecs, par S. Rosenthal. — Le Monde financier. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES: La reine Nathalie et le prince Alexandre. — Saint-Cyr: Les expériences du fusil Lebel. — Le voyage de M. le président Carnot en Dauphiné. — La statue d'Etienne Marcel. — Le 14 juillet à Marseille. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes.

Dernières Nouvelles

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 31 juillet, 1 h. 45 soir.

Le ministre de la marine a fait signer un décret nommant vice-amiral le contre-amiral Miot et contre-amiraux les capitaines de vaisseau Guérin, Duvivier et Puech.

Le président du conseil a fait démentir le bruit qui courait relativement à des divergences avec le Président de la République au sujet de la tenue des conseils à Paris ou à Fontainebleau. M. Carnot a toujours été à la disposition du ministre.

Le ministre de la guerre a fait signer un décret réglant la composition des attributions des comités d'élections techniques actuellement existantes.

M. Floquet n'ira pas à Montargis pour l'inauguration de la statue de Mirabeau; c'est M. Deluns-Montault qui le remplacera.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur. P. ANDRIEUX, Successeur.

LESSIVE PHÉNIX

Indispensable dans tous les ménages. Le paquet de 1 kilog., 0 fr. 40

LIBRAIRIE

MAGASIN PITTORESQUE

A Paris, 20, quai des Grands-Augustins.

Recommandé à MM. les Maires et Instituteurs comme Livres de prix:

Les Nouvelles Lectures de familles,

Un vol. gr. in-8°, près de 400 pages, plus de 200 gravures dues aux meilleurs artistes, 0,30 de haut sur 0,27 de large, cartonné, toile rouge, richement doré. Prix, à Paris, exclusivement réservé à l'Instruction publique, correspondance directe: — 5 fr. 50.

CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS

Ecole des Hautes Etudes Commerciales

108, Boulevard Malesherbes, 108. Cours normaux; durée des Etudes: 2 ans. RENTRÉE: Lundi 1^{er} Octobre 1888. L'Ecole reçoit les Elèves internes et des Elèves externes. Ecole préparatoire; durée des Etudes: 1 an. RENTRÉE: Lundi 1^{er} Octobre 1888. Pour les renseignements complémentaires, s'adresser au Directeur qui enverra gratuitement le programme des conditions d'admission.

MARCHÉ de Saumur du 28 Juillet 1888

Froment-commerce, l'hectolitre	19 50	Bœuf ou yache, le kil.	1 60
Id. halle (moyenne)	19 20	Veau	1 60
Métail	15 75	Mouton	2 —
Seigle	11 —	Porc	1 50
Orge	13 —	Poulets la couple	6 —
Avoine	9 —	Canards	5 —
Sarrasin	10 —	Oies	10 —
Haricots blancs	22 —	Beurre le kilog.	2 50
Haricots rouges	18 —	Oufs la douzaine	80 —
Fèves	11 —	Foin, la charretée de 780 kilog.	70 —
Noix	13 —	—	—
Châtaignes	—	Luzerne	65 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	50 —
Son	14 —	Huile de noix, 50 kil.	125 —
Pommes de terre, la barrique	9 —	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	52 —	Id. 2 ^e	—
Pain 1 ^{er} qual., le kil.	—	Id. 3 ^e	—
Id. 2 ^e id.	32 c.	Charbon de bois, les 100 kil.	16 —
Id. 3 ^e id.	31	Charb. de terre	4 50

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzy et environs	la barrique 150
Champigny	— 160
Varrains	— 140
Bourgueil	— 140
Restigné	— 130
Chinon	— 140
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 300
Ordinaires, environs de Saumur	— 90 à 100
Saint-Léger et environs	— 80 à 90
Varrains et environs	— 95 à 100
Le Puy-N.-Dame et environs	— 70 à 75
La Vienne	— 55 à 60
Cidre de Bretagne	la barrique 50 fr.
Cidre de Normandie	— 45
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 50 fr.
Vinaigre de vin	— 25

P. GODRT, propriétaire-gérant.

Etude de M^e FELIX COQUEBERT de NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11.

DIVORCE

D'un jugement rendu par défaut, par le Tribunal civil de Saumur, le 26 mai 1888, enregistré et signifié; Il appert que: M. Urbain HAUBERT, batteur d'étain, demeurant à Saumur, rue des Ecuries, admis à l'assistance judiciaire par décision du bureau de Saumur, en date du 14 décembre 1887, Ayant pour avoué constitué M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, A obtenu à son profit le divorce contre la dame Marie JAHIEL, son épouse demeurant à Saumur. La présente insertion prescrite par ordonnance de M. le président du Tribunal civil de Saumur, conformément à l'article 247 de la loi du 21 avril 1886, sur la procédure de divorce, a pour but de faire courir les délais d'opposition à l'égard de la partie défaillante. Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné. Saumur, le 31 juillet 1888. COQUEBERT DE NEUVILLE.

LIQUIDATION

De la Société coopérative de la Boulangerie de Saumur.

Les actionnaires de cette Société sont prévenus de la distribution d'un dividende final de 9 francs par action, faisant suite au premier dividende de 50 fr. qu'ils ont reçu.

Pour toucher ce dividende de 9 francs, les actionnaires devront présenter un bon qui leur sera délivré par M. Canonne, employé à la Mairie.

Le paiement de ce bon aura lieu chez M. Lecoy, juge de paix, rue des Pânes, 3, le samedi et le dimanche, de 8 heures du matin à midi, jusqu'au 12 du mois d'août prochain.

Etude de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, n° 17.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

En l'étude et par le ministère de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, Le VENDREDI 3 AOUT 1888, à une heure précise de l'après-midi,

D'UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Pavillon, n° 9,

Occupée par M. LEMOINE, percepteur.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e GAGNAGE.

TRÈS VASTE MAISON

A LOUER

PRÉSENTEMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, Saumur.

On demande un apprenti.

Etude de M^e André POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

Jugement de séparation de biens.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le 28 juillet 1888,

Aux requêtes, poursuites et diligences de M^{me} Joséphine Masson, épouse de M. René Rousseau, marchand de cidres, demeurant avec lui à Saumur, rue Nationale, 11, actuellement et ci-devant à Beaufort, demeurant, ayant pour avoué M^e André POPIN, d'une part;

Contre ledit sieur Rousseau, son mari, défendeur défaillant, d'autre part;

Il appert que la séparation de biens a été prononcée d'entre les époux Rousseau au profit de la femme.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le treize juillet mil huit cent quatre-vingt-huit.

ANDRÉ POPIN.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

PLUSIEURS MAISONS

Avec ou sans Remise et Ecurie, Rue Beaurepaire, n° 47. S'adresser à M. MENARD.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

GRAND GRENIER

Carrelé S'adresser à M. MATIGNON, rue de la Gris.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 11. Prix très avantageux.

A VENDRE avec garantie, une jument baie, 8 ans. On donnerait 8 jours à l'essai.

S'adresser à M. BRUNET, rue de la Comédie.

Guérison de la GOUTTE, de RHUMATISME de la GRAVELLE et de la SCIATIQUE par le **VIN DUFLOT**
Guide du traitement env. F.
Paris, 30, r. Trévise et "pharm" 4 fr.
« Depuis que j'ai pris du Vin Duflot ma situation s'est absolument transformée. Je souffrais cruellement du froid et de l'humidité, qui réveillaient mes douleurs; aujourd'hui je puis aller et venir sans tenir compte du temps ».
L. ROUËDE, ANCIEN SOUS-PRÉFET, 19, rue Saint-Rome, Toulouse

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science
Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE, 41, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

Etude de M^e DOUET, notaire à Beaufort, successeur de M^e MEFFRAY.

A Vendre ou à Louer

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE

GRANDE ET BELLE MAISON

Sise à Beaufort, quartier du Moulin.

Toutes facilités de paiement en cas de vente.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e DOUET.

M^{lle} BLIARD a l'honneur des dames qu'à partir du 1^{er} juin elle a pris la suite d'affaires de M^{me} Forgeau, couturière, Grand'Rue, n° 57, dont elle était première ouvrière.

L'ARMÉE

TERRITORIALE

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressant particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :

Six mois 7 fr.
Un an 12 »

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils? SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats Inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT: 22, rue de l'Échiquier, PARIS Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve, à Saumur, chez M. BOUCHET, 2, rue Saint-Jean.

UN GRAND SUCCÈS

Nos lecteurs connaissent sans aucun doute le grand succès obtenu par la Revue des Journaux et des Livres, la publication la plus curieuse et la plus intéressante de notre époque. Ce journal reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine: Articles de sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Curiosités, notes, etc. Pas de politique.

La collection des trois premières années de la Revue des Journaux contient plus de MILLE Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains: elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts; c'est, en un mot, un résumé de la production intellectuelle des trois dernières années. Elle contient, en outre, les romans complets suivants: SAPHO, par Alphonse Daudet; CINQUANTE POUR CENT, par Henri Rochefort; LES AVENTURES PRODIGEUSES DE TARTARIN DE TARASCON, par Alphonse Daudet; NELLA, par Martial-Moulin; la MORTE d'Octave Feuillet. La quatrième année a commencé, le 1^{er} Novembre 1887, avec la publication, comme feuilleton, de L'ABBÉ CONSTANTIN, par Ludovic Halévy.

La Revue des Journaux et des Livres donne de nombreuses primes (livres ou bijoux). Chaque collection, solidement reliée en toile rouge, avec titres dorés, coûte 14 francs. L'abonnement: Trois mois, 4 fr.; six mois, 7 fr.; un an, 12 fr.

Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, Administrateur, 13, rue Cujas, Paris.

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits. Avances avant Formalités, Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laflitte, PARIS

Couronnes Funéraires en tous Genres

SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON CUPIT

COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Flours Artificielles et Plantes d'Appartement

Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU 8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CACAO VAN HOUTEN PUR Soluble

remplaçant avantageusement

TOUS LES CHOCOLATS

Se vend partout aux prix de fr. 5, — fr. 2.60. et fr. 1.40

Méitez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.

Une fois essayé, le CACAO VAN HOUTEN sera pris toujours.

Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. P. ANDRIEUX, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle; IMBERT et Fils, 33, rue d'Orléans, 38, rue Dacier.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 JUILLET.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	83 72	83 70	Est	790	790	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	516	516
3 % amortissable	86 40	86 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1265	1262 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	532	534 75	Est	389 75	390
3 % (nouveau)	—	—	Midi	1151 25	1151 25	— 1865, 4 %	528	529	Midi	399	399
4 1/2 % (nouveau)	106 97	106 85	Nord	1560	1560	— 1869, 3 %	410 25	410 50	Nord	410	409
Obligations du Trésor	514	516	Orléans	1330	1333 75	— 1871, 8 %	397	396 50	Orléans	402 50	403
Banque de France	3625	3630	Ouest	908 75	907 50	— 1875, 4 %	521	518 25	Ouest	400 50	400
Société Générale	435	435	Compagnie parisienne du Gaz	1370	1375	— 1876, 4 %	518 50	519 50	Paris-Lyon-Méditerranée	387	386 25
Comptoir d'escompte	1058 75	1055	Canal de Suez	2190	2187 50	Bons de liquid. Ville de Paris	523	523	Paris-Bourbonnais	385 25	384
Crédit Lyonnais	583 75	583 75	C. gén. Transatlantique	528 25	527 25	Obligations communales 1879	482 50	481	Canal de Suez	593	592 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1420	1400	Russe 5 0/0 1870	102 85	102 90	Obligat. foncières 1879 3 %	484	484	Panama 6 0/0	380	374
Crédit mobilier	335	335				Obligat. foncières 1 83 8 %	389 75	388			
Canal Intér.-Panama	290	291 25									

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

156

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.